



Bureau
international
du Travail



bureau des
activités pour les
employeurs



L'Organisation internationale du Travail

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est l'agence des Nations Unies qui se consacre à améliorer l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Elle a pour principal objectif de promouvoir les droits au travail, d'encourager la création d'emplois décents, de développer la protection sociale et de renforcer le dialogue social dans la gestion des problèmes liés au monde du travail. L'OIT est la seule institution des Nations Unies dotée d'une structure tripartite, grâce à laquelle les représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs se réunissent pour élaborer ensemble ses politiques et ses programmes. L'OIT est l'organisation internationale chargée d'élaborer les normes internationales du travail et de veiller à leur application.

L'OIT intervient auprès de ses 181 États Membres pour s'assurer que les normes du travail sont bien respectées, au niveau de la loi comme dans la pratique.

Tripartisme et dialogue social

L'action de l'OIT se fonde sur la nécessité d'une coopération entre les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs pour favoriser le progrès social et économique. Le dialogue entre les gouvernements et les deux « partenaires sociaux » facilite la recherche d'un consensus associant de façon démocratique ceux qui ont des intérêts vitaux dans le monde du travail. Ce « dialogue social » peut prendre la forme de négociations, de consultations ou simplement d'un échange de vues entre les représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements. Il peut consister en des relations entre les syndicats et le patronat, avec ou sans participation directe des gouvernements. Le dialogue social est un instrument souple qui permet aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs de gérer le changement et de réaliser des objectifs économiques et sociaux.

Tripartisme

Le tripartisme et le dialogue social forment le processus par lequel les travailleurs, les employeurs et les gouvernements se réunissent pour évoquer et affronter les problèmes qui leur sont communs. L'OIT encourage le tripartisme au sein de ses États Membres à travers la promotion d'un dialogue social associant syndicats et employeurs à l'élaboration et, éventuellement, à la mise en œuvre des politiques nationales, notamment en matière sociale et économique. L'OIT a toujours constitué une tribune unique, où les gouvernements et les partenaires sociaux de ses 181 États membres peuvent, de façon libre et ouverte, confronter leurs expériences et comparer leurs politiques nationales.

Gouvernance et élaboration des politiques

La Conférence internationale du Travail, qui réunit une fois par an les mandants de l'Organisation, définit les grandes orientations de l'OIT. En outre, elle adopte les nouvelles normes internationales du travail, ainsi que le programme de travail et le budget de l'OIT. Entre les sessions de la Conférence, c'est le Conseil d'administration qui oriente les travaux de l'OIT. Celui se compose de 28 membres gouvernementaux, 14 membres travailleurs et 14 membres employeurs. Le secrétariat de l'Organisation, le Bureau international du Travail, se trouve à Genève (Suisse) et a des bureaux extérieurs dans plus de 40 pays.

La structure même de l'OIT, au sein de laquelle travailleurs et employeurs participent sur un pied d'égalité avec les gouvernements aux travaux des instances dirigeantes, est un exemple vivant de dialogue social. Elle garantit que les vues des partenaires sociaux soient fidèlement reflétées dans les normes du travail, les politiques et les programmes de l'Organisation. Parallèlement, l'OIT aide les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à établir des relations professionnelles saines, à adapter la législation du travail à l'évolution de la situation sociale et économique et à améliorer l'administration du travail. En soutenant et renforçant les organisations d'employeurs et de travailleurs, elle contribue à créer les conditions d'un véritable dialogue entre elles et avec les gouvernements.



Les organisations d'employeurs

Les organisations d'employeurs sont des institutions créées pour organiser et promouvoir les intérêts collectifs des employeurs. Ces intérêts collectifs pouvant varier en ampleur et en teneur d'un pays à l'autre, la structure, la base d'adhésion et les fonctions des organisations d'employeurs diffèrent grandement entre les pays.

Les organisations d'employeurs nationales remplissent plusieurs fonctions. Toutes considèrent l'augmentation du nombre de membres, la génération de recettes et l'amélioration des relations avec les affiliés comme des enjeux importants. Si la raison d'être historique de bon nombre d'organisations d'employeurs est le rôle direct qu'elles peuvent jouer dans le processus de négociation collective, elles contribuent également à influencer le marché du travail et les relations professionnelles d'autres manières, par exemple en participant aux organes statutaires, aux consultations sur le marché du travail et à des activités de lobbying pour le compte de leurs membres.

Les organisations d'employeurs proposent également à leurs membres des services tels que la fourniture d'informations, la formation et la consultance. Elles peuvent aussi servir de point focal pour le dialogue et le partage d'informations pour les entreprises à la recherche de bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, les organisations d'employeurs jouent souvent un rôle de sensibilisation auprès de leurs membres en mettant en exergue les pratiques commerciales susceptibles d'améliorer les performances des entreprises.

ACT/EMP et les organisations d'employeurs

Le Bureau des activités pour les employeurs du BIT (ACT/EMP) est une unité spécialisée du secrétariat de l'OIT. Il a pour mission d'entretenir des relations étroites et directes avec les organisations d'employeurs des États Membres, de mettre les ressources de l'OIT à leur disposition et de garder l'OIT en permanence au courant de leurs avis, préoccupations et priorités.

ACT/EMP promeut également le bon fonctionnement des organisations d'employeurs, qui sont essentielles à la création d'un environnement propice à des entreprises compétitives et durables capables de contribuer au développement socioéconomique. Il aide les organisations d'employeurs à relever les défis rencontrés par leurs membres:

- en les assistant dans la mise au point des systèmes de gestion et des processus afin de **renforcer leur représentativité** et d'améliorer les services qu'elles offrent à leurs affiliés; et

- en les soutenant dans **l'anticipation des et la réponse aux problèmes rencontrés par les entreprises** aux niveaux régional, national et international.

ACT/EMP entretient des liens étroits avec les organisations d'employeurs de tous les États Membres de l'OIT. Il gère également un programme de coopération technique qui vient en aide aux organisations d'employeurs présentes dans les pays en développement et de transition. Ce programme vise à renforcer les capacités des organisations d'employeurs à:

- plaider pour un environnement favorable aux entreprises; et
- proposer des services, que ce soit de représentation ou de promotion, ainsi que des conseils, des formations, des informations ou des recherches pour permettre aux organisations d'entreprises d'affronter les problèmes actuels ou émergents.

L'Organisation internationale des Employeurs

ACT/EMP travaille en étroite coopération avec l'Organisation internationale des Employeurs (OIE) sur les questions internationales liées au travail et à la politique sociale traitées par l'OIT. À ce jour, l'OIE rassemble 145 organisations d'employeurs nationales de 138 pays.

L'OIE assume la fonction de secrétariat du groupe employeurs au sein de la Conférence internationale du Travail, du Conseil d'administration de l'OIT et lors de toutes les autres réunions ayant un lien avec l'OIT.

L'OIE est l'organe de liaison permanent pour l'échange d'informations, de vues et d'expériences entre les employeurs du monde entier. Elle constitue la voie reconnue pour la communication et la promotion du point de vue des employeurs auprès de toutes les agences des Nations Unies et d'autres institutions internationales.

Le Programme des activités pour les employeurs du Centre international de formation de l'OIT

Le Programme des activités pour les employeurs du Centre de l'OIT de Turin collabore étroitement avec ACT/EMP et l'Organisation internationale des Employeurs (OIE) pour offrir aux organisations d'employeurs des possibilités de formation et de partage d'expériences sur toute une série de sujets allant des questions spécifiques au lieu de travail aux grandes enjeux sociaux et économiques.

La formation est cruciale pour développer la capacité des organisations d'employeurs et des entreprises à participer à la fixation des agendas nationaux pour la promotion des intérêts des employeurs et à jouer un rôle effectif en tant que partenaires sociaux.

Publications et matériels didactiques d'ACT/EMP

Le site d'ACT/EMP donne accès à un large éventail de recherches, publications et matériels didactiques de l'OIT. De son côté, ACT/EMP se concentre sur le rôle et les fonctions des organisations d'employeurs et a récemment édité les douze publications suivantes, qui traitent de diverses questions d'actualité concernant le marché du travail. Toutes sont disponibles en anglais, et la plupart également dans d'autres langues: français, espagnol, arabe, russe et portugais.

Pour une organisation d'employeurs performante



Le paquet « Pour une organisation d'employeurs performante » a été conçu pour aider les organisations d'employeurs à fonctionner de manière plus stratégique et plus efficace. Il est destiné essentiellement à ceux qui créent et dirigent des organisations d'employeurs au niveau national dans les pays en développement et de transition. Il

formule également de nombreux conseils à l'intention des organisations régionales et sectorielles. Il se compose de quatre guides différents: Gouvernance, Stratégie, Représentation et Création de revenus.

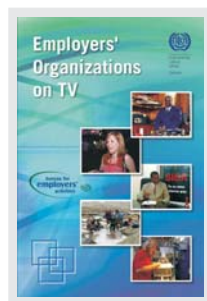
Employers' Organizations – Productivity and Competitiveness, Caucasus & Central Asia (en anglais)



Ce CD-ROM est une compilation des matériels produits dans le Caucase et en Asie centrale. Il entend être un outil d'information guidant l'action des organisations d'employeurs et des entreprises en relation avec la productivité et la

compétitivité. Il contient des rapports de recherche, des matériels didactiques et des manuels. Le CD-ROM propose des références pour aider les organisations d'employeurs et les autres associations d'entreprises dans leur approche des entreprises privées, en particulier dans les pays de transition.

Employers' Organizations on TV (en anglais)



« Employers' Organizations on TV » est un DVD rassemblant dix films produits par l'OIT. Ces dix films présentent des organisations d'employeurs qui prennent position et donnent un avis sur des questions d'actualité qui concernent le marché du travail et sont importantes dans leur contexte national respectif. Les sujets des films vont de l'emploi des jeunes à la

difficulté de concilier la protection sociale et la flexibilité du marché du travail, en passant par l'économie non structurée, la sécurité et la santé au travail ou encore le VIH/SIDA sur le lieu de travail.

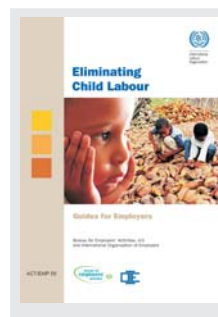
Managing diversity and equality at the workplace: Work and Family (en anglais)



Ce paquet de formation sur CD-ROM propose des informations, des activités, des exemples de bonnes pratiques et d'autres ressources sur le travail et la famille. Conçu au départ à des fins de formation, il peut également servir pour l'étude

personnelle ou comme référence sur les problèmes de conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée. Il vise à aider les organisations d'employeurs et les entreprises à mettre au point des initiatives en ce sens qui promeuvent l'égalité et la diversité sur le lieu de travail.

L'abolition du travail des enfants - Guides à l'intention des employeurs



Cet ensemble composé de trois guides pratiques vise à aider les entreprises et leurs organisations à comprendre et à agir contre le travail des enfants. Les guides donnent des idées, des conseils et des exemples pour la prévention du travail des enfants, le retrait des enfants du travail et la protection des jeunes travailleurs contre les conditions dangereuses. Ils s'intitulent:

1) Introduction à la problématique du travail des enfants. 2) Comment les employeurs peuvent-ils éliminer le travail des enfants? 3) Le rôle des organisations d'employeurs dans la lutte contre le travail des enfants.

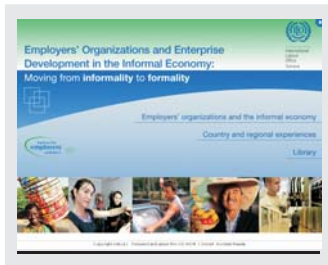
Employers' Organizations & HIV/AIDS (en anglais)



Ce CD-ROM est une compilation de directives, matériels didactiques et informations pratiques sur le VIH/SIDA. Il aide les employeurs à obtenir des renseignements fiables sur la maladie, à comprendre la nécessité d'agir dans le monde

du travail et à trouver des informations essentielles et des conseils pratiques. Il présente également plusieurs études de cas menées par des organisations d'employeurs.

Employers' Organizations and Enterprise Development in the Informal Economy: Moving from informality to formality (en anglais)



Ce CD-ROM est un outil d'information visant à guider l'action des organisations d'employeurs en rapport avec l'économie informelle. Il reprend des études réalisées par des organisations d'employeurs et des descriptions de différents types d'actions.

Ces interventions sont analysées afin de fournir des informations et références et ainsi aider d'autres organisations d'employeurs ou associations d'entreprises à moduler leurs actions.

Les organisations d'employeurs ouvrent la voie vers l'égalité des genres



Les dix études de cas présentées dans cette publication donnent un aperçu des efforts déployés dans le monde entier par les employeurs et leurs organisations en matière d'égalité des genres. Les questions de genre que les organisations d'employeurs veulent affronter varient évidemment beaucoup d'un pays à l'autre, mais le fil rouge est que les employeurs peuvent

influencer les réformes d'une manière profitable aux entreprises et à la société dans son ensemble.

Cours de formation sur la gestion des conflits



Il s'agit d'un ensemble de guides du formateur et du participant sur la gestion des conflits. Il contient des matériels didactiques et des notes du formateur. Les matériels de formation soulignent l'importance de la promotion de la résolution consensuelle des différends.

Atteindre les PME – Un outil électronique pour les organisations d'employeurs



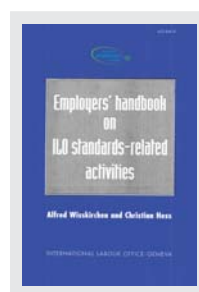
Le mandat d'une organisation d'employeurs consiste toujours à représenter et défendre les intérêts de ses membres, qu'il s'agisse de petites, de moyennes ou de grandes entreprises. Dans certains cas, les organisations d'employeurs ne répondent toutefois pas vraiment aux attentes des PME parce qu'elles ont tendance à être orientées sur les besoins des entreprises de plus grande taille. Ce CD-ROM prodigue des conseils pour remédier à cette situation.

The revenues of European employers' organizations – short survey on current policies and practices (en anglais)



L'enquête donne un aperçu des politiques et pratiques actuelles de création de revenus des organisations d'employeurs européennes. Elle se penche sur les cotisations régulières et sur les services aux membres et voit si les cotisations constituent des revenus imposables.

Manuel des employeurs sur les activités normatives de l'OIT



Cette publication est utilisée dans les cours de formation et les séminaires sur les normes internationales du travail destinés aux organisations d'employeurs. Elle peut également servir de matériel de référence pour les membres employeurs de la Conférence internationale du Travail et du Conseil d'administration de l'OIT. Elle présente aussi les avis des employeurs sur les activités normatives de l'OIT.

Comment contacter ACT/EMP?

Siège de Genève Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) - Bureau international du Travail
4, route des Morillons – CH-1211 Genève 22, Suisse
Téléphone: +41-22-799 7717 – Fax: +41-22-799 8948
Courriel: actemp@ilo.org URL: www.ilo.org/employers

Centre international de formation de l'OIT (Turin) Viale Maestri del Lavoro, 10 – I-10127 Turin, Italie
Téléphone: +39-011-693 6111 – Fax: +39-011-663 8842
Courriel: communications@itcilo.org URL: www.itcilo.org

Notre équipe de spécialistes des employeurs en Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Europe et dans les États arabes

Bureaux de l'OIT

Afrique

Abidjan
Téléphone: (+225) 20318900
Fax: (+225) 20212880
Courriel: abidjan@ilo.org

Addis-Abeba
Téléphone: (+251) 1517200
Fax: (+251) 1513633
Courriel: addisababa@ilo.org

Dakar
Téléphone: (+221) 889 2989
Fax: (+221) 823 6874 / 821 0956
Courriel: dak_admin@ilo.org

Harare
Téléphone: (+263) 4 369805-12 / 369822-3
Fax: (+263-4) 369813-4 / 369999
Courriel: harare@ilo.org or registry@ilosroharare.org.zw

Yaoundé
Téléphone: (+237) 22 205044 / 22 215181
Fax: (+237) 22 202906 / 22 217446
Courriel: kama@ilo.org

États arabes

Beyrouth
Téléphone: (+961) 1 752400
Fax: (+961) 1 752405
Courriel: beirut@ilo.org

Asie

Bangkok
Téléphone: (+66) 22 882295 / 22 881234
Fax: (+66) 22 883056 / 22 883062
Courriel: bkk_actemp@ilo.org

Manille
Téléphone: (+632) 580 9900
Fax: (+632) 580 9999
Courriel: manila@ilomnl.org.ph

New Delhi
Téléphone: (+91) 11 24602101-02-03
Fax: (+91) 11 24602111
Courriel: sro-delhi@ilodel.org.in

Europe

Budapest
Téléphone: (+36) 1 3014900
Fax: (+36) 1 3533683
Courriel: budapest@ilo-ceet.hu

Moscou
Téléphone: (+7) 495 9330810
Fax: (+7) 495 9330820
Courriel: moscow@ilo.org

Amérique latine et Caraïbes

Lima
Téléphone: (+511) 61 50300
Fax: (+511) 61 50400
Courriel: oit@oit.org.pe

San José
Téléphone: (+506) 2 078700 / 2 537667 / 2 537622
Fax: (+506) 2 242678
Courriel: webmaster@oit.or.cr

Santiago
Téléphone: (+56) 2 5805500
Fax: (+56) 2 5805580
Courriel: santiago@oitcile.cl

Port of Spain
Téléphone: (+868) 62 76304 / 62 37178
Fax: (+868) 62 78978
Courriel: ilocarib@ilocarib.org.tt

La vision commune de l'équipe mondiale d'ACT/EMP

ACT/EMP est reconnu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OIT comme un partenaire de choix pour les organisations d'employeurs performantes.